

# PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 4 juin 2026

(à approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal)

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 30 mai 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 4 juin 2026 à 19h30 sous la présidence de son Maire, Pierre NICOD.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Kévin BEJEANNIN, Monsieur Anthony BESCHET, Monsieur Cédric BESCHET, Madame Cécile DELCEY, Madame DOLEAC Irène Madame Christelle GODART, Monsieur LANQUETIN Pascal, Madame Claire LIOTTA, Madame Florence MARCHAND, Monsieur Mathieu MICHAUD, Madame Floriane SORNAY, Monsieur Bernard VIONNET, Monsieur Florian ZUCCONI.

## ABSENTS AVEC POUVOIR :

Madame Lise SAILLARD à Monsieur Anthony BESCHET

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu MICHAUD

### I) Approbation du procès-verbal du conseil du 23 avril 2026 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### II) Remboursement des frais avancés par les élus et les agents pour la commune

Monsieur le Maire propose de renouveler pour ce mandat, la délibération qui avait été prise le 8 octobre 2020, permettant à la commune de rembourser aux élus et aux agents les frais avancés par ces derniers pour le compte de la commune, sur présentations de justificatifs.

**Le conseil municipal, après délibération, décide d'accepter, à l'unanimité, cette possibilité de remboursement de frais avancés par les élus et agents pour le compte de la commune.**

### III) Délégation attribution du conseil municipal au maire

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu en mairie le 13 mai 2026, émanant du Sous Préfet de Pontarlier relevant l'illégalité de la délibération prise lors du conseil municipal du 30 mars 2026 et relative à la délégation du conseil municipal au maire. Il convient, de ce fait, de la réétudier.

En effet, il convient de prendre en compte les deux délégations suivantes

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas de vandalisme, de vol, et de dégradations.

Et de supprimer la délégation d'autoriser à titre permanent les poursuites à l'encontre des débiteurs de la commune qui n'est pas répertorié dans l'article L2122-22 du CGCT.

**L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité de prendre en compte ces modifications et de retransmettre une nouvelle délibération au contrôle de légalité.**

#### **IV) CFD – Désignation d'un représentant à la CLECT**

Monsieur le Maire énonce le fait qu'un élu doit être désigné au sein du conseil municipal pour représenter la commune à la CLECT – Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées à la communauté de communes. Il est décidé de proposer Monsieur le Maire.

**L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Pierre NICOD, représentant de la CLECT à la Communauté de Communes.**

#### **V) Désignation d'un correspondant défense**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une lettre reçue en mairie de Madame Catherine Vautrin, ministre des Armées et des Anciens Combattants, qui invite les communes à désigner un correspondant défense.

Ce dernier a pour vocation d'informer les habitants sur les enjeux de la défense, le parcours de citoyenneté et les dispositifs d'engagement, de sensibiliser les jeunes générations aux valeurs de la République et aux missions des armées, et d'animer des initiatives locales pour renforcer l'esprit de défense et la cohésion nationale.

**L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Bernard VIONNET, correspondant défense au sein de la commune.**

#### **VI) Vente de bois communaux**

Monsieur Cédric Beschet présente aux membres du conseil municipal une proposition de vente bord de route de bois communaux à l'entreprise Jura Forêt. Il s'agit de 177 m<sup>3</sup> et de 96 stères de trituration pour un total de 12 399,99 €.

**L'exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la vente citée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

#### **VII) Vente d'un caveau au cimetière communal**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courriel reçu en mairie le 19 mai 2026 et émanant de Monsieur et Madame Serge et Françoise Robbe sollicitant la commune pour l'achat d'un caveau au cimetière communal.

**L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- d'accepter la demande de Monsieur et Madame Serge et Françoise Robbe,
- d'attribuer l'emplacement n°5 carré 1, au tarif défini par délibération du 3 septembre 2020, à savoir 2800 €,
- d'appliquer celle du 9 octobre 2025, fixant le tarif des concessions trentenaires à 80 €/m<sup>2</sup> soit 200 €.

**D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

## **VIII) Attribution du logement de la poste**

Suite à la diffusion de la mise en location du logement, les deux candidatures reçues en mairie ont fait l'objet d'un désistement. Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'une nouvelle annonce sera diffusée et que l'attribution se fera, de ce fait, ultérieurement.

## **IX) Compte rendu des commissions**

### Périscolaire

Monsieur le Maire fait part de la rencontre de la commission avec le Directeur de Familles Rurales pendant laquelle le compte de résultats a été présenté.

Il a été évoqué le nombre croissant d'heures de garde enfants en 2025 (+26% soit 21 362 heures). Le compte de résultat présente un déficit de 9 880,34 € en plus de la participation de 25 116 € des communes de Bonnevaux et Vaux et Chantegrue.

La répartition est la suivante 86 % des enfants de Vaux et Chantegrue et 14 % des enfants de Bonnevaux.

Un bilan supplémentaire sera fait à l'automne

### Voirie réseaux sécurité et terrains

Monsieur Pascal Lanquetin présente les trois devis étudiés lors de la commission.

Entreprise Terraz : le devis d'un montant de 1 552 € présente divers travaux de maçonnerie nécessaires : réfection pilier en pierre vers l'église ainsi que dans la cour d'école, réfection de grille d'eau pluviale, déplacement de panneaux du domaine privé sur l'espace public ....

Entreprise Barthe Sasu : un devis concernant le marquage au sol est présenté pour un montant de 6 044.48 € TTC.

Après étude, il conviendra d'apporter une modification sur deux points : l'entrée du village côté Bonnevaux et la rue des Courbes.

Entreprise Saulnier : le devis est relatif au rebouchage des « nids de poules » et concerne la réfection des routes forestières. Il sera étudié ultérieurement et sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.

**L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- de valider le devis de l'entreprise Terraz pour un montant de 1552 €**
  - d'autoriser Monsieur le Maire à modifier celui de l'entreprise Barthe Sasu pour un montant de 5 215,34 € TTC**
  - d'ajourner celui de l'entreprise Saulnier**
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces décisions.**

### Personnel agents

Suite à la diffusion de l'annonce de recrutement d'emplois saisonniers pour la saison estivale, trois candidatures de jeunes ont été reçues en mairie.

Après débat, il est proposé de retenir la candidature des trois jeunes pour une période de trois semaines pour deux d'entre eux et de deux semaines pour l'autre.

**L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité la création de trois emplois d'adjoints techniques non permanents pour la période estivale et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

## X) Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un courrier a été reçu en mairie par une personne intéressée par un local destiné à un laboratoire de fabrication de pains. Il lui a été proposé un local au rez de chaussée du bâtiment communal 14 rue des Courbes, pour un loyer mensuel de 280 €. Affaire à suivre

Monsieur le Maire évoque le souhait de la directrice de l'école de pouvoir recruter une ATSEM supplémentaire pour palier à l'augmentation des effectifs d'enfants en petite section à la rentrée 2026. Cette question sera approfondie lors d'une réunion du SIEHJ.

Madame Christelle Godart relate un bilan du repas de la fête des mères très positif. 70 mamans ont été reçues à la salle des fêtes dans une ambiance conviviale et appréciée.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'inauguration par le SIEL en date du 12 juin prochain à 14 heures du parc photovoltaïque en présence du sous-préfet et d'élus locaux.

Les fleurs ont été mises en place dans le village, un planning d'arrosage par les conseillers municipaux va être mis en place pendant l'absence de l'employé communal.

Monsieur le Maire précise également que l'entreprise Mima précision a obtenu le label départemental « made in chez nous » pour son savoir-faire, tout comme l'entreprise Salvi l'avait déjà obtenu depuis plusieurs années. Félicitations à ces deux entreprises.

Une animation relative aux 40 ans de la réserve naturelle aura lieu le 11 juin prochain à 18h30 à la salle d'animations de frasne. Elle se traduira par une présentation théâtrale donnée par les enfants de Vaux et Chantegrue suivie d'une conférence.

Le feu d'artifice du 14 juillet financé par la CFD aura lieu cette année à Vaux et Chantegrue. La buvette et la petite restauration seront assurées par VECA.

Madame Claire Liotta émet le souhait, dans le cadre du bénévolat au sein de la bibliothèque, de pouvoir délivrer les cartes avantages jeunes sur le site de Vaux et Chantegrue. Un accord de principe lui est donné.

Elle informe également que la kermesse de l'école aura lieu le 26 juin prochain et une demande d'arrêté de circulation sera formulée par l'Adhej afin de sécuriser la manifestation sur la place du village vers l'école.

Fin de la séance : 22h45

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 25 juin prochain.

Le Maire,  
Pierre NICOD

Le secrétaire de séance  
Mathieu MICHAUD

